



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes et routes

Question écrite n° 5180

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux rappelle à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme que les précédents gouvernements ont pris la décision d'aménager l'itinéraire Toulouse-Barcelone par la RN 20 et le tunnel du Puymorens. C'est dans cette perspective que le percement du tunnel a été engagé dès 1990 afin que sa mise en service intervienne en 1994. Dans le même temps, afin de réaliser le plus rapidement possible l'aménagement de cet axe européen sans grever excessivement les finances de l'État, la décision a été prise de réaliser la section Toulouse-Pamiers en autoroute inscrite au schéma autoroutier, avec la perspective d'une mise en service en 1996. Parallèlement, l'amélioration de la RN 20 au sud de Foix était engagée sur le contrat de plan État-région qui a permis de réaliser la déviation de Les Cabannes et d'entreprendre la déviation de la section Foix-Tarascon qui doit être en service en 1995. Il lui fait remarquer que la décision du CIAT du 12 juillet 1993 de reconduire sans augmentation l'enveloppe de 1989 ne permet pas d'espérer une accélération significative de la cadence des travaux sur la partie Foix-Puymorens. Pourtant, les déviations de Foix et de Tarascon s'avèrent de plus en plus urgentes en raison de l'augmentation toujours croissante du trafic encore accru en 1994 avec la mise en service du tunnel du Puymorens. Le principe d'autoroute Toulouse-Pamiers a reçu l'accord du conseil régional de Midi-Pyrénées, des conseils généraux de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Ces deux départements ont par ailleurs adopté l'itinéraire qui provoque le moins de nuisances à l'urbanisation et aux populations concernées, ce qui donne à ce projet les meilleures conditions pour être engagé au plus tôt et terminé dans les délais initialement prévus. Il est donc surprenant que la remise en cause d'un projet aussi avancé puisse être envisagée alors qu'une telle décision, si elle avait lieu, ne paraît répondre ni à l'intérêt d'aménagement de l'itinéraire E 9 ni à celui des finances des collectivités locales ou de l'État. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître : 1/ Si toutes les études de tracé pour l'aménagement de la RN 20 en deux fois deux voies entre Toulouse et Pamiers ont été réalisées. Quel est l'itinéraire prévu ; à quelle date peuvent être engagés les travaux et quels sont les délais d'exécution prévus ? 2/ Quels sont les crédits supplémentaires qu'il envisage d'inscrire au contrat de plan État-région pour assurer le financement de ce projet supplémentaire ? 3/ Quel est le coût supplémentaire qu'entraînera le passage de cette voie dans les zones urbanisées ou les nuisances à la population peuvent être importantes, notamment dans le secteur de Pins-Justaret ? 4/ Dans le cas où le projet de deux fois deux voies serait retenu de préférence à l'autoroute Toulouse-Pamiers, quel est le retard que cela provoquera pour l'aménagement de l'itinéraire Toulouse-Barcelone et quel est le coût économique que cela entraînera pour toutes les activités comprises entre Toulouse et la frontière d'Espagne ?

Texte de la réponse

Le projet Toulouse-Pamiers s'intègre dans la modernisation de la liaison entre la France et l'Espagne, via le tunnel du Puymorens. Cette voie a été décidée en 1988. Le fuseau partant de l'autoroute A 61 pour rejoindre, au sud, la déviation de Pamiers, a été arrêté en décembre 1990. Pour la définition de la bande de 300 mètres, la concertation a commencé dans le département de l'Ariège au début de 1992. En ce qui concerne la Haute-Garonne, la concertation a été engagée en juin 1992 et elle s'est terminée en juillet dernier. Il n'est pas anormal

que les delais d'elaboration du projet en Haute-Garonne aient ete plus importants. Compte tenu de la prise en compte des diverses contraintes aux abords de la vaste agglomeration toulousaine, il n'etait pas facile de conclure. Pour repondre a des demandes locales, et pour que tout soit clair et transparent, il a ete demande une etude comparative faisant apparaitre les merites respectifs d'un aménagement a deux fois deux voies de la route nationale 20 et de la realisation de l'autoroute A 20 en site neuf. Apres un examen attentif de cette etude, les deux decisions suivantes ont ete prises : une enveloppe de 200 millions de francs sera prevue au XIe Plan pour repondre aux besoins de trafic et de securite sur la RN 20 entre Toulouse et Auterive. Les etudes du projet autoroutier A 20 se poursuivent sur la base des decisions anterieures, en vue d'un lancement de l'enquete publique des l'automne 1994. De Pamiers a la frontiere espagnole, la RN 20 est une grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT), selon le classement opere par le schema directeur routier national. Sur cet itineraire, la section Pamiers-Foix est deja amenee a deux fois deux voies avec carrefours deniveles, et la section Foix-Tarascon est en cours de travaux a deux voies elargissables dans le futur, avec une mise en service prevue pour 1995. Entre ces deux sections, la deviation de Foix fait l'objet actuellement d'une procedure de declaration d'utilite publique, qui est en cours d'examen par le Conseil d'Etat et devrait aboutir dans le courant du deuxieme trimestre de 1994. Au total, la liaison Foix-Tarascon sera dotee dans un avenir tres proche d'une infrastructure tres performante de type route express qui aura des retombees positives pour le departement de l'Ariege. Ainsi, l'effort financier consenti par l'Etat et ses partenaires pour le prochain contrat de plan sera important, avec des montants de 13 MF pour l'achevement de la section Foix-Tarascon et de 417 MF pour la deviation de Foix. A cela s'ajoute une enveloppe supplementaire qui pourra etre degagee (pour les etudes et les acquisitions foncieres) pour le demarrage de nouvelles operations comme le contournement de Tarascon et d'Ax-les-Thermes. Plus au sud, dans la region Languedoc-Roussillon, la necessite d'amener le noeud routier de Bourg-Madame, pour un montant de 150 MF, a ete mise en evidence. Cette operation sera donc inscrite en priorite au contrat pour le XIe Plan de facon a ameliorer significativement la RN 20 a la sortie du tunnel de Puymorens jusqu'a la frontiere espagnole.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5180

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2608

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2358